

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Lors d'une séance ordinaire tenue le 18 septembre 2025, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon a adopté les règlements suivants :

« Règlement numéro 8-1 modifiant le règlement numéro 8 sur la gestion contractuelle »

et

« Règlement numéro 1-1 modifiant le règlement numéro 1 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires »

Le Règlement numéro 8-1 a notamment pour objets :

- d'intégrer les mesures nécessaires afin que toute entreprise désirant conclure un contrat public reconnaisse et respecte les exigences en matière d'intégrité prévues par la *Loi sur les contrats des organismes publics* ;
- de favoriser, pour les contrats en deçà du seuil d'appel d'offres public, l'acquisition de biens et services québécois ou canadiens ainsi que le recours à des fournisseurs établis au Québec ou ailleurs au Canada ;
- de modifier le seuil applicable aux changements contractuels et de prévoir une exception au processus décisionnel pour les projets majeurs dont la dépense excède 5 millions de dollars.

Le Règlement numéro 1-1 a notamment pour objets :

- d'adapter certaines dispositions du règlement existant afin de les harmoniser avec celles du *Règlement numéro 8 sur la gestion contractuelle, tel qu'amendé* ;
- de réviser les seuils d'autorisation de dépenses, notamment en ce qui concerne la gestion des projets majeurs dont la dépense excède 5 millions de dollars.

Vous pouvez consulter ces règlements :

- sur le site Internet de la Régie, dans la section « Gestion contractuelle et règlements » (www.rivmo.ca);
- au siège social de la RIVMO situé au 2, rue Ellice, Beauharnois, durant les heures d'ouverture des bureaux administratifs de la MRC de Beauharnois-Salaberry :

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45
Vendredi : 8 h à 12 h

Les règlements entrent en vigueur à la date de publication du présent avis.

Donné à Beauharnois, ce premier (1^{er}) jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-cinq (2025).

(Document original signé)

Linda Phaneuf, urb.
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim